



LA FÉDÉRATION (P)
DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Élection à l'Union Régionale
des Professionnels de Santé (URPS)

PHARMACIENS NORMANDIE

DU 31 MARS AU 7 AVRIL, JE VOTE !

REVALORISER

SIMPLIFIER

PROTÉGER

UN PROGRAMME
ÉLABORÉ AVEC VOUS



« Notre profession a besoin
d'un syndicat fort pour faire entendre sa voix. »

Philippe Besset
Président de la FSPF



NORMANDIE

Sébastien LEDUNOIS

Pharmacien à Saint-Lô (50)

QUI SOMMES-NOUS ?

Une équipe motivée alliant l'expérience d'élus de la précédente mandature et la dynamique impulsée par les nouveaux candidats ayant souhaité s'impliquer pour notre profession.

Une équipe axée sur la proximité avec des candidats dans chaque département.

Une équipe volontaire décidée à faire entendre votre voix auprès de toutes les instances régionales, départementales et locales.

Une équipe ouverte vers les autres URPS car l'interprofessionnalité est indispensable à la bonne prise en charge de nos patients.

Une équipe qui aura à cœur de mettre en œuvre des actions concrètes tenant compte de la diversité des officines et de les décliner pour chacune d'entre elles.

POUR QUI, POURQUOI SE PRÉSENTER À VOS SUFFRAGES ?

Nous porterons la voix des pharmaciens dans chacune des actions entreprises par l'ARS. Nous sommes souvent les oubliés des politiques de santé, que cela soit dans le développement de la télémédecine ou dans la prise en charge des sorties hospitalières. Nous développerons les outils nécessaires et simplifierons les procédures administratives pour faciliter le quotidien des confrères et faire reconnaître leurs compétences et leur rôle dans le parcours de soins !



Sébastien LEDUNOIS
SAINT-LÔ (50)



Christophe DELPLANQUE
HARFLEUR (76)



Marc SARTORIO
CREULLY-SUR-SEULLES (14)



Frédéric GOURIO
SEES (61)



Virginie PELLET
CHERBOURG (50)



Marc-Antoine DUBOIS
ISNEAUVILLE (76)

QUELLES SONT NOS PRIORITÉS ?

ACCOMPAGNER LES PHARMACIENS DANS LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES MISSIONS

- Mettre en place des protocoles, documents et formations spécifiques pour permettre aux pharmaciens de se saisir des nouvelles missions.
- Créer des équipes mobiles pour accompagner les confrères dans la mise en œuvre des nouvelles missions.
- Faire valoir le savoir-faire du pharmacien dans chaque politique nationale et régionale de santé, c'est-à-dire dans tous les dossiers traités par l'ARS.
- Prévoir une rémunération systématique de chaque action du pharmacien.

INTERPROFESSIONNALITÉ ET EXERCICE COORDONNÉ

- Mettre en place des protocoles pratiques facilitant l'exercice coordonné et la rémunération des actes coordonnés.
- Promouvoir des répertoires de messageries sécurisées pour favoriser les liens avec les pharmacies hospitalières et développer les dispensations de molécules de rétrocession hospitalière.
- Intégrer le pharmacien dans toute dimension interprofessionnelle discutée par l'ARS.

NUMÉRIQUE

- Promouvoir, en lien avec les éditeurs de logiciels, le développement d'outils informatiques immédiats et performants pour chaque pharmacien, en le centrant sur les missions les plus rémunératrices pour les pharmaciens.
- Promouvoir et développer les solutions de télé-médecine en lien avec les médecins et les infirmiers, en privilégiant les professionnels de terrain.

PRÉVENTION

- Reconnaître au pharmacien sa capacité à gérer la thérapeutique dans un rôle préventif et de premier recours (ex. : pour les douleurs dentaires).
- Développement des TROD à l'officine.
- Vaccination : développement du carnet de vaccination.

CONTINUITÉ DES SOINS

- Enrichir le rôle du pharmacien dans la sortie hospitalière et le maintien à domicile, notamment dans l'équipement de la chambre, le choix du matériel médical.
- Mettre en place une valorisation et une rémunération de la PDA dans les officines.



Hervé CANTON
MARCILLY-SUR-EURE (27)



Marion HECQUARD
CAEN (14)



Flore LEVASSEUR-COUTEL
BUCHY (76)

POURQUOI VOTER FSPF ?

CETTE ÉLECTION EST ESSENTIELLE.

Elle permet à un syndicat de pharmaciens d'officine d'être représentatif et de pouvoir participer aux négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie pour décider de notre rémunération et de nos nouvelles missions.

C'EST L'OCCASION DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX POUR

REVALORISER

le métier de pharmacien et sa rémunération ! La FSPF est le seul syndicat à demander l'augmentation de nos honoraires tout en proposant de nouvelles voies pour valoriser notre exercice professionnel.

PROTÉGER

l'officine contre les attaques de la grande distribution et des géants du commerce en ligne. La FSPF ne cèdera rien sur le monopole, le maillage et les règles de propriété des pharmacies.

SIMPLIFIER

la vie quotidienne des pharmaciens. La FSPF combattra les dispositions inutiles et chronophages, et permettra à toutes les officines de réaliser sans difficulté leurs missions.

COMMENT VOTER ?

Du 31 mars à 12 h au 7 avril à 12 h



Rendez-vous sur le site internet : <https://elections-urps.sante.gouv.fr/> ou utilisez ce QR Code.

Vous aurez besoin :

- de l'identifiant que vous aurez reçu par courrier la semaine précédant le vote. Dans le cas contraire, une procédure de récupération est possible en ligne.
- de votre numéro d'inscription à l'Ordre des pharmaciens (inscrit sur votre carte ordinale), sans la lettre.
- de votre numéro de téléphone portable ou fixe afin de recevoir votre mot de passe.

Et retrouvez la FSPF sur



Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

13, rue Ballu 75311 Paris cedex 9 ☎ 01 44 53 19 25 📠 01 44 53 21 75 ✉ fspf@fspf.fr 🌐 www.fspf.fr